

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi le 16 mars 2007 à 19h30.

Sont présents :

Son Honneur le Maire

André Nadeau

Messieurs les conseillers

Jean-Jacques Desjardins
Ronald Kulisek
Roger Martel

Absences motivées :

Joëlle Berdugo Adler
Lawrence Nadler
Jean-Pierre Nepveu

formant quorum.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour (Rés. 2007-03-30)
2. Procès-verbaux (Rés. 2007-03-31)
3. Correspondance (Rés. 2007-03-32)
 - 3.1. Maire
 - 3.2. Directeur général
4. Comptes à payer et comptes payés (Rés. 2007-03-33)
5. Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
6. Administration – Gestion des ressources humaines
 - 6.1 Politique relative à l'évaluation de la performance et aux révisions salariales annuelles des employés de niveau cadre de la ville d'Estérel (Rés. 2007-03-34)
 - 6.2 Politique de la ville d'Estérel relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre (Rés. 2007-03-35)
 - 6.3 Engagement du directeur général et de la directrice administrative (Rés. 2007-03-36)

7. Administration - Autres

7.1 Avis de motion – règlement numéro 2007-510 – réfection des avenues secondaires (Rés. 2007-03-37)

7.2 Principes régissant les dons de la ville à des organismes (Rés. 2007-03-38)

7.3 Emprunt par billets (Rés. 2007-03-39)

7.4 Financement et refinancement par billets (Rés. 2007-03-40)

8. Urbanisme

8.1 P.I.I.A. Lot B-666, 12 avenue des Ardennes (Gustave Richer), rénovation extérieure. (Rés. 2007-03-41)

8.2 P.I.I.A. Lot B-57, 16 avenue des Pics (Angela Chang), rénovation extérieure. (Rés. 2007-03-42)

8.3 Avis de motion – Règlement numéro 2007-511 concernant le lotissement (Rés. 2007-03-43)

9. Deuxième période de questions

10. Varia

11. Dépôt de document

11.1 Items à discuter lors de la séance d'Agglomération du 26 mars

12. Levée de l'assemblée (Rés. 2007-03-44)

Résolution no : 2007-03-30

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item varia ouvert.

Résolution no : 2007-03-31

2.0 Procès-verbaux

ATTENDU que cette séance constitue la troisième de la ville reconstituée d'Estérel pour l'exercice 2007;

ATTENDU la séance régulière tenue le 16 février 2007 et le procès-verbal qui en résulte;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance tenue le 16 février 2007.

Résolution no : 2007-03-32

3.0 Correspondance du Maire et du Directeur général

ATTENDU les résumés produits de la correspondance du Maire et du Directeur général joints en annexe;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la correspondance du Maire et du Directeur Général pour le mois de mars 2007.

Résolution no : 2007-03-33

4.0 Comptes à payer et comptes payés

ATTENDU la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER les comptes de mars 2007 au montant de 592 708.05 \$

5.0 Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions

Résolution no : 2007-03-34

6.1 Politique relative à l'évaluation de la performance et aux révisions salariales annuelles des employés de niveau cadre de la ville d'Estérel

ATTENDU le document joint en annexe;

ATTENDU les discussions intervenues entre les membres du conseil municipal;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la politique relative à l'évaluation de la performance et aux révisions salariales annuelles des employés de niveau cadre de la ville d'Estérel.

Résolution no : 2007-03-35

6.2 Politique de la ville d'Estérel relative aux conditions de travail des employés de niveau cadre

ATTENDU le document joint en annexe;

ATTENDU les discussions intervenues entre les membres du conseil;

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER La politique de la ville d'Estérel relative aux conditions de travail des employés de niveau cadre

Résolution no : 2007-03-36

6.3 Engagement du Directeur général et de la directrice administrative

ATTENDU les recommandations des comités de sélection;

ATTENDU les discussions intervenues entre les membres du conseil;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'engagement de Monsieur Luc Lafontaine à titre de Directeur général de la ville d'Estérel en date du 16 avril 2007.

DE PROCÉDER à l'engagement de Madame Sylvie Dupuis à titre de Directrice administrative de la ville d'Estérel en date du 22 janvier 2007.

DE MANDATER M. André Nadeau, maire pour finaliser les conditions d'emploi de ces deux employés de niveau cadre et pour signer les contrats de travail pour et au nom de la ville d'Estérel.

Résolution no : 2007-03-37

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 2007-510

Monsieur Roger Martel, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection et d'asphaltage de 27 des 51 avenues secondaires de la ville d'Estérel.

Résolution no : 2007-03-38

7.2 Principes régissant les dons de la ville à des organismes

ATTENDU que le budget réservé pour les dons à des organismes est limité à 1% du budget annuel de fonctionnement;

ATTENDU la nécessité de retenir de grands principes pour parvenir à une utilisation rationnelle des sommes disponibles;

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU

DE RETENIR les principes suivants comme guide de distribution des sommes disponibles:

1. Les demandes des organismes éligibles sont présentées de septembre à novembre de l'année qui précède l'octroi du don;
2. La décision du conseil municipal est communiquée à l'organisme au cours du mois de décembre qui précède l'octroi du don;
3. La somme réservée pour les dons est fixée par le conseil et peut atteindre maximalelement 1% du budget annuel de fonctionnement;
4. Les secteurs d'activités privilégier par le conseil sont :
 - a. La santé;
 - b. Les personnes défavorisées.
5. Les secteurs géographiques éligibles sont dans l'ordre : Estérel, Ste Marguerite du Lac Masson, Ste Adèle et la MRC Les pays d'en Haut.

Résolution no : 2007-03-39

7.3 Emprunt par billets

ATTENDU que la ville d'Estérel se propose d'emprunter un montant total de 661 500 \$ en vertu des règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux : 96-394 (32 200), 2006-486 (195 000), 2006-503 (214 300), 2006-504 (110 000), 2006-505 (110 000).

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ce billet est émis :

Proposé par : Roger Martel

Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier et datés du 22 mars 2007;

QUE les billets, quant au capital seront remboursés comme suit :

22 mars 2008	32 500 \$
22 mars 2009	33 800 \$
22 mars 2010	35 500 \$
22 mars 2011	37 500 \$
22 mars 2012	39 000 \$ remboursement en capital
22 mars 2012	522 200 \$ à refinancer

QUE pour réaliser cet emprunt la ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire 5 ans à compter du 22 mars 2007 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 2006-486, 2006-503, 2006-504 et 2006-505 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt;

QUE la ville aura le 19 mars 2007, un montant de 32 200\$ à renouveler sur un emprunt original de 56 900\$ pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 96-394.

QUE la ville emprunte les 32 200\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou d'un billet, pour un terme additionnel de 3 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

Résolution no : 2007-03-40

7.4 Financement et refinancement par billets

Proposé par : Roger Martel
Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU,

QUE la ville d'Estérel accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 661 500 \$ par billets en vertu des règlements numéros 96-394, 2006-486, 2006-503, 2006-504, et 2006-505 au prix de 4.13198 % échéant en série de 5 ans comme suit :

22 mars 2008	32 500 \$	4.0000%
22 mars 2009	33 800 \$	4.0000%
22 mars 2010	35 500 \$	4.0000%
22 mars 2011	37 500 \$	4.1000%
22 mars 2012	522 200 \$	4.1500%

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Résolution no : 2007-03-41

8.1 P.I.I.A. Lot B-666, 12 av. des Ardennes (Gustave Richer), rénovation extérieure

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 6 mars 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par M. Gustave Richer concernant la rénovation extérieure d'une résidence sur le lot B-666, 12 avenue des Ardennes;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de M. Gustave Richer;

Proposé Par : Jean-Jacques Desjardins
Appuyé par : Ronald Kulisek

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par M. Gustave Richer selon la recommandation du CCU.

Résolution no : 2007-03-42

8.2 P.I.I.A. Lot B-57, 16 av. des Pics (Angela Chang), rénovation extérieure

ATTENDU la tenue d'une assemblée du CCU le 6 mars 2007;

ATTENDU la demande de P.I.I.A. déposée par Mme Angela Chang concernant la rénovation extérieure d'une résidence sur le lot B-57, 16 avenue des Pics;

ATTENDU que les travaux prévus respectent les dispositions du règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de P.I.I.A. de Mme Angela Chang;

Proposé Par : Ronald Kulisek

Appuyé par : Jean-Jacques Desjardins

IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que soumis par Mme Angela Chang selon la recommandation du CCU.

Résolution no : 2007-03-43

8.3 Avis de motion - Règlement numéro 2007-511 concernant le lotissement

Avis de motion est donné par Monsieur André Nadeau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de lotissement 2006-494 à l'effet d'augmenter la superficie minimale requise dans la zone R-10.

9.0 Deuxième période de questions

10.0 Varia

11.0 Dépôt de document – Items à discuter lors de la séance de l'Agglomération du 26 mars 2007

Résolution no : 2007-03-44

12.0 Levée de l'assemblée

Proposé par : Jean-Jacques Desjardins

Appuyé par : Roger Martel

IL EST RÉSOLU,

DE LEVER l'assemblée

Je, Frédéric Prescott directeur général de la ville d'Estérel, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour chacune des résolutions à caractère financier de la présente séance sauf si il est spécifiquement fait mention d'une ou de plusieurs conditions requises pour leur entrée en vigueur.

ANDRÉ NADEAU, MAIRE

FRÉDÉRIC PRESCOTT, DIRECTEUR GÉNÉRAL